Publié en ligne le 01/07/2022
Transmis au contrôle de légalité le 04/05/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2022
Conseillers en exercice : 33
Sont présents : 28
Absents excusés : 5
Absents avec procuration : 5

Immeuble n° 8 rue de la Bibliothèque

Rapport n° 235

Secteur concerné : Politique foncière et urbaine

Pôle : Aménagement et Cadre de Vie

Service instructeur : Aménagement Urbain

Rapporteur : Stéphane ROMY

Madame Danièle PADOAN est propriétaire de l'immeuble situé 5 rue de l'Église ; celui-ci s'imbrique à un immeuble voisin situé 8 rue de la Bibliothèque et appartenant à Alsace Habitat.

Dans sa séance du 24 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, à l'euro symbolique, de l'immeuble situé 8 rue de la Bibliothèque et sa cession au prix de 40 000 € à mesdames Danièle PADOAN et Sophie COUVAL, sa fille.

Or, à ce jour, il s'avère que Madame PADOAN achètera seule ce bien (Madame COUVAL n'étant plus intéressée vu l'ampleur des travaux à effectuer) et s'engage à réaliser les travaux dans le respect des prescriptions émises par le conseiller patrimonial de la Ville dans un délai de 5 années.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession de l'immeuble situé 8 rue de la Bibliothèque à Madame Danièle PADOAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable à l'unanimité
de la Commission « Aménagement et Cadre de Vie »
réunie le 19 avril 2022

VU *les crédits inscrits au budget principal sous le chapitre 21 « immobilisations corporelles » ;*

APPROUVE la cession de cet immeuble au prix de 40 000 € à madame Danièle PADOAN ; madame PADOAN s'engageant à réaliser les travaux permettant d'assurer la pérennité structurelle du bâtiment (sa façade, le clos couvert,...) dans le respect des prescriptions émises par le conseiller patrimonial de la Ville dans un délai maximum de 5 années à compter de la date de la signature de l'acte notarié ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les actes notariés.

PACV/FH/MK
(003 DCM IMMEUBLE RUE BIBLIOTHEQUE)

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Pour le Maire, par délégation
le Directeur Général des Services
Vincent BETTER

SOUS-PRÉFECTURE
- 4 MAI 2022
67 SÉLESTAT - ERSTEIN